

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR L'ACHAT ET LA POSE  
DE BUTS DE FOOTBALL AU STADE EN HERBE DE LA BRIQUETERIE**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu le besoin de remplacement des buts de football au stade en herbe de la briqueterie ;

Vu la proposition reçue par la société CASAL SPORT ;

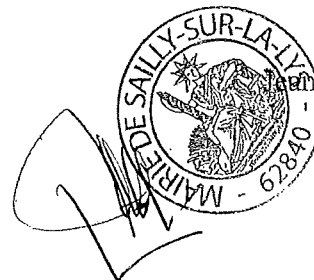
**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société CASAL SPORT (1 rue Edouard Blériot – ZA Activeum – Altorf – 67123 MOLSHEIM) un devis relatif à l'achat et à la pose de buts de football au stade en herbe de la briqueterie, pour un montant de **4.550,15€ TTC**.

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 24 mars 2025

DEC2025\_056



Le Maire,  
Claude THOREZ